BRIANÇON L'inventeur de la clé à gaz se dit spolié : pour attirer l'attention sur son combat, il compte faire exploser une bouteille

Michel Babaz menace de faire péter le gaz

'inventeur briançonais s'estime spolié. Il affirme depuis des nnées et, désormais, il e dit prêt à faire explo- er une bouteille de gaz n signe de protestation ontre une prétendue ontrefaçon de son in- ention, la clé à gaz.

Mi-avril, Michel Babaz veut faire exploser une bouteille de gaz pour marquer le coup. Une façon de pousser un coup de g contre un prétendu vol industriel et pour défendre la cause des petits inventeurs indépendants victimes de contrefaçons.
Archives photo Le DL

Il dénonce « l'arnaque des brevets » depuis des nnées. Il se veut porte-pa- ole « des inventeurs indé- endants spoliés ». Primé u concours Lépine en 993 (médaille d'or) pour 'invention de la clé à gaz, Michel Babaz réclame une rotection des produits, es brevets et une meilleu- e lutte contre la contrefa- on. Mais surtout, il regret- e de ne pas être écouté algré des courriers répé- és au Gouvernement, à 'Institut national de la pro- riété industrielle (INPI), ux grandes entreprises di- ectement concernées. 'estimant méprisé, le Briançonnais a décidé de rapper un grand coup. Pour se faire entendre. Pour attirer l'attention sur on combat personnel et collectif.

Pendant les vacances de Pâques, il a l'intention de faire exploser une bouteille de gaz ! Rien que ça. Histoire de marquer sa désapprobation avec le fonctionnement actuel qui régit sa profession. « On nous prend pour des billes » s'agace-t-il. Pour éviter tout dégât matériel et humain, Babaz entend accomplir son acte « sur un terrain qui [lui] appartient dans la vallée de la Clarée », précise-t-il.

« Amertume, incompréhension, mépris »

Sa clé à gaz, il en a vendu millions d'exemplaires. Son plus grand succès commercial jusqu'à présent. « Mais en 2009, j'ai eu la surprise de constater qu'un de mes clients s'est octroyé le droit de commercialiser un modèle différent de clé, alors que ma clé était brevetée. J'aurais pu agir en justice pour contrefaçon mais le devis concernant le montant de la procédure étant très élevé (100 000 euros), j'ai abandonné cette possibilité. La propriété industrielle n'est pas suffisamment protégée pour les petits inventeurs indépendants à l'inverse des grandes sociétés qui, elles, ont les moyens ».

Malgré des relances répétées auprès du fabricant de bouteilles de gaz, l'inventeur n'a reçu aucune réponse qui le satisfasse. « Amertume et incompréhension » sont les sentiments qui l'animent.

Récemment il s'est tourné vers le député des Hautes-Alpes, Joël Giraud, pour essayer de faire avancer le dossier sur le terrain politique à défaut d'avoir obtenu gain de cause dans le milieu économique. Le parlementaire s'est alors tourné vers le sénateur Richard Yung (LREM), ancien directeur des affaires internationales de l'Office européen des brevets et ancien directeur de l'administration générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Un spécialiste de la question ! « De nombreux inventeurs indépendants estiment avoir été spoliés par rents groupes industri plusieurs brevets avaient élaborés. Je s terais avoir votre av cet épineux dossier mande Joël Giraud.